

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 novembre 2021 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Alain MATHIEU, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY.

Excusé : Denis DERVIN

Absent : Boris MONTVILOFF

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Suppression de poste d'adjoint technique :**

Suite à la démission d'un adjoint technique à compter du 30 novembre, il est nécessaire de saisir le comité technique paritaire pour supprimer ce poste.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal décide à l'unanimité de saisir le comité technique pour supprimer le poste d'adjoint technique.

- **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :**

Suite au départ de l'adjoint technique précité, et aux candidatures reçues, nous allons recruter par mutation un agent actuellement en poste à Bellac avec le grade d'adjoint technique principal de première classe à temps complet. Nous avons ouvert un poste d'adjoint technique, mais il convient de délibérer pour créer le poste correspondant à son grade.

La mutation ne pourra intervenir que lorsque Bellac aura pu recruter un agent pour le remplacer, soit dans un délai maximum de trois mois (15 février), mais Mr le maire de Bellac a assuré le maire de faire son possible pour le libérer dès le recrutement fait.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de première classe.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement :**

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif, ce dans la limite du quart du montant de ceux inscrits en 2021.

- **Règlement général sur la protection des données (RGPD) : contrat de groupe par le CDG :**

Chaque collectivité doit disposer d'un délégué à la protection des données afin d'établir une cartographie des flux de données personnelles, mettre en place un plan d'actions de mise en conformité, et tenir un registre de traitements.

Nous avons conclu un contrat avec une entreprise qui a disparu. Le centre de gestion départemental propose d'organiser une consultation pour la passation d'un contrat de groupe, étant précisé que si les conditions obtenues ne correspondaient pas il serait possible de nous retirer.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette consultation.

- **Avis sur le parc éolien de Balledent - Chateauponsac :**

Un projet d'implantation de quatre éoliennes porté par la société VALECO sur le territoire de ces deux communes est en cours. L'enquête publique a lieu du 25 octobre au 26 novembre. Une partie du territoire de Blanzac étant situé dans le périmètre des 6 Km, le conseil municipal est invité à donner son avis.

Après délibérations, compte tenu de nos projets en cours, et de l'éloignement relatif de ce parc éolien, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'enquête publique en cours.

- **Questions diverses :**

Projets d'investissements pour le fonds local : Les travaux préparatoires de voirie concernant les éoliennes devraient débuter début 2022, avec la construction des générateurs pour la fin de l'année, début 2023. La mise en service est prévue pour le second trimestre 2023. La commune est éligible au « fond local » de la part du porteur de projet (VENSOLAIR). Le montant sera de 12 000 € par MW, soit 144 000 € pour notre parc éolien. La société souhaiterait avoir une trame des investissements à financer pour mi 2022. Le financement concerne tout ce qui a trait aux économies d'énergie, développement durable...

Bornes incendie : Le chiffrage des bornes demandées est en cours

Bulletin, colis, Noël, vœux : Le bulletin est en cours de finalisation, les colis sont commandés avec une livraison prévue le 14 décembre. Pour les enfants une place de cinéma sera distribuée à chaque enfant, et la liste fournie au cinéma de Bellac. La distribution interviendra après le 15 décembre.

La date des vœux pourrait être le vendredi 7 janvier, selon la situation sanitaire.

Date du prochain conseil : Elle est fixée au 17 janvier 2022.

Aucune autre question n'étant posée, et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 heures.